

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 15 JUIN 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 54 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Bruno JUNGALAS

### RAPPORT N° 210615-09-TOU-

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LEO LAGRANGE DE BAYONNE  
ET L'ACCUEIL DE LOISIRS « Ó 4 VENTS » D'OLORON :  
ORGANISATION DE CHANTIERS JEUNES BENEVOLES**

Mme ALTHAPÉ indique qu'il s'agit d'accueillir 2 chantiers de jeunes, inscrits au Club Léo Lagrange de Bayonne et à l'Accueil de Loisirs « Ó 4 Vents » d'Oloron Sainte-Marie, âgés de 13 à 17 ans, ainsi que leurs encadrants du 6 au 17 juillet 2021 et du 3 au 14 août 2021.

L'organisation de ces 2 chantiers sera coordonnée par Léo Lagrange de Bayonne.

Les objectifs pédagogiques de ces « Chantiers de jeunes bénévoles » sont de :

- Proposer des « vacances utiles » et « saines » pour des adolescents et jeunes adultes,
- Favoriser une rencontre inter-culturelle impliquant des jeunes d'origines différentes,
- Sensibiliser à la protection et sauvegarde de notre environnement naturel.

Le chantier favorise les échanges entre les participants. Il permet de développer l'autonomie, la prise de responsabilité et un esprit de solidarité : les jeunes sont invités à s'impliquer dans l'organisation du séjour et le choix des activités, dans la prise de décision concernant le groupe avec apprentissage de la vie en collectivité.

Les jeunes participent à la réalisation d'une œuvre commune d'intérêt général axée sur la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement naturel.

Parallèlement, ils pratiquent diverses activités de sports / loisirs et détente adaptées à des jeunes adolescents. En effet, les chantiers ont généralement lieu le matin, et les après-midis sont réservés aux activités de loisirs.

Les participants seront amenés à :

- Réhabiliter un ancien moulin,
- Créer des minis-passerelles,
- Procéder à l'entretien du balisage peinture.

Le technicien randonnée de la Communauté de Communes du Haut-Béarn donnera les consignes, montrera les tâches à mener et vérifiera que celles-ci sont exécutées en conformité en passant voir régulièrement le groupe de jeunes bénévoles.

L'hébergement, les repas et les activités de loisirs sont à la charge du Club Léo Lagrange de Bayonne et de l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents » d'Oloron Sainte-Marie.

La CCHB ne versera aucune rémunération sous quelque forme que ce soit aux participants ou aux encadrants.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY



# CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la mise en œuvre de « Chantiers de jeunes bénévoles »

## ENTRE

**La Communauté de Communes du Haut-Béarn,**

Dont le siège est à Oloron Sainte-Marie, 12, place de Jaca, CS20067, 64 402 Cedex.

Représenté par son Président, Monsieur Bernard UTHURRY, agissant en tant que représentant légal.

## ET

**Le Club Léo Lagrange de Bayonne,**

Situé à Bayonne – 5 chemin Mousserolles – Rue Ravignan – 64 100.

Représenté par Monsieur Jean-Marcel PEYRAS, agissant en qualité de Co-Président.

## ET

**L'Accueil de Loisirs « Ó 4 Vents »,**

Situé à Oloron Sainte-Marie – Complexe sportif – Stade Municipal – 64 400.

Représenté par Madame Marina COLUS, agissant en qualité de directrice.

## IL A ETE CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de « Chantiers de jeunes bénévoles » organisés par le Club Léo Lagrange de Bayonne en partenariat avec l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents » à Oloron Sainte-Marie, la CCHB accepte d'accueillir les participants au sein du service « Plan Local de Randonnées », du Pôle Politique Touristique.

### ARTICLE 2 – MODALITES D'ACCUEIL ET OBJECTIFS DU CHANTIER

Il s'agit d'accueillir 2 chantiers de jeunes âgés de 13 à 17 ans et leurs encadrants du 6 au 17 juillet 2021 et du 3 au 14 août 2021.

L'organisation de ces 2 chantiers sera coordonnée par Léo Lagrange de Bayonne

Les objectifs pédagogiques de ces « Chantiers de jeunes bénévoles » sont de :

- Proposer des « vacances utiles » et « saines » pour des adolescents et jeunes adultes,
- Favoriser une rencontre inter-culturelle impliquant des jeunes d'origines différentes,
- Sensibiliser à la protection et sauvegarde de notre environnement naturel.

Le chantier favorise les échanges entre les participants. Il permet de développer l'autonomie, la prise de responsabilité et un esprit de solidarité : les jeunes sont invités à s'impliquer dans l'organisation du séjour et le choix des activités, dans la prise de décision concernant le groupe avec apprentissage de la vie en collectivité.

Les jeunes participent à la réalisation d'une œuvre commune d'intérêt général axée sur la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement naturel.

Parallèlement, ils pratiquent diverses activités de sports / loisirs et détente adaptées à des jeunes adolescents. En effet, les chantiers ont généralement lieu le matin, et les après-midis sont réservés aux activités de loisirs.

Les participants seront amenés à :

- Réhabiliter un ancien moulin,
- Créer des minis-passerelles,
- Procéder à l'entretien du balisage peinture.

Le technicien randonnée de la CCHB donnera les consignes, montrera les tâches à mener et vérifiera que celles-ci sont exécutées en conformité en passant voir régulièrement le groupe de jeunes bénévoles.

### **ARTICLE 3 - MATERIELS ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

L'utilisation de produits toxiques et le travail en hauteur (même sur escabeau) n'est pas autorisé. Il en est de même de l'outillage mécanique à moteur (à l'exception des débroussailleuses).

Le Club Léo Lagrange et l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents », fourniront à chaque jeune l'équipement de protection individuelle nécessaire selon la nature du chantier.

Les 2 structures partenaires prendront les mesures nécessaires et fourniront également l'équipement de protection (masque, gel hydro-alcoolique...) aux participants pour les protéger du COVID-19. En cas de besoin, la CCHB pourra fournir des équipements complémentaires.

### **ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES**

L'hébergement, les repas et les activités de loisirs sont à la charge du Club Léo Lagrange et de l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents ».

La CCHB ne versera aucune rémunération sous quelque forme que ce soit aux participants ou aux encadrants.

### **ARTICLE 7 – DUREE**

La présente convention prend effet après signature des trois parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an.

### **ARTICLE 8 - ASSURANCES- RESPONSABILITE**

Le Club Léo Lagrange de Bayonne et l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents » d'Oloron s'engagent à contracter toute assurance nécessaire afin de prendre toutes les garanties en usage dans le secteur professionnel considéré,

découlant des travaux proposés dans le cadre des « Chantiers de jeunes relever de la responsabilité de la CCHB.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Les parties peuvent convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la présente convention par avenant signé entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn, le Club Léo Lagrange de Bayonne et l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents ».

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements lui incombant au titre de la présente convention, elle pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Fait en trois exemplaires, le \_\_\_\_\_ à Oloron Sainte-Marie.

**Pour la Communauté de Communes  
du Haut-Béarn,**

**Pour le Club Léo Lagrange de Bayonne,**

**Le Président,**

**Le Co-Président,**

**Bernard UTHURRY**

**Jean-Marcel PEYRAS**

**Pour l'Accueil de loisirs « Ó 4 Vents »,**

**La directrice,**

**Marina COLUS**